

FCP VALEURS MIXTES
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP VALEURS MIXTES, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 56 631 969 DT, un actif net de 56 173 861 DT et un résultat bénéficiaire de 5 335 065 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP VALEURS MIXTES, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles :

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 28 mars 2025

Le commissaire aux comptes :

ECC MAZARS

Walid MASMOUD

BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Not e	31/12/2024	31/12/2023
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		16 270 743	16 006 171
Obligations et valeurs assimilées		9 585 748	8 437 998
Titres OPCVM		2 786 112	2 595 369
	3.1	28 642 603	27 039 538
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	21 390 186	17 966 468
Disponibilités	3.3	6 599 180	9 076 572
		27 989 366	27 043 040
TOTAL ACTIF		56 631 969	54 082 578
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	429 018	97 026
Autres créditeurs divers	3.5	29 090	28 373
TOTAL PASSIF		458 108	125 399
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	53 946 142	51 440 916
Sommes capitalisables	3.7	2 227 719	2 516 263
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		2 227 719	2 516 263
ACTIF NET		56 173 861	53 957 179
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		56 631 969	54 082 578

ETAT DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		1 245 846	1 161 770
Dividendes	4.1	672 970	603 770
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	572 876	558 000
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	2 194 106	2 031 933
Total des revenus des placements		3 439 952	3 193 703
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<1 055 375>	<676 882>
Revenus nets des placements		2 384 577	2 516 821
Autres charges	4.5	<90 306>	<88 084>
Résultat d'exploitation		2 294 271	2 428 737
Régularisation du résultat d'exploitation		<66 552>	87 526
Sommes capitalisables de l'exercice		2 227 719	2 516 263
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		66 552	<87 526>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		2 488 883	<260 660>
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		574 260	527 114
Frais de négociation de titres		<22 349>	<14 357>
Résultat net de l'exercice		5 335 065	2 680 834

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2024	31/12/2023
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>5 335 065</u>	<u>2 680 834</u>
Résultat d'exploitation	2 294 271	2 428 737
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 488 883	<260 660>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	574 260	527 114
Frais de négociation de titres	<22 349>	<14 357>
<u>Distributions de dividendes</u>		
<u>Transactions sur le capital</u>	<u><3 118 383></u>	<u>8 153 503</u>
<u>Souscriptions</u>	<u>4 184 296</u>	<u>16 140 511</u>
Capital	3 590 751	15 080 060
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	475 301	712 817
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	118 244	347 634
<u>Rachats</u>	<u><7 302 679></u>	<u><7 987 008></u>
Capital	<6 482 680>	<7 379 550>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	<616 749>	<413 201>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	<208 568>	<200 689>
Droit de sortie	5 318	6 432
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>2 216 682</u>	<u>10 834 337</u>
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	53 957 179	43 122 842
En fin de l'exercice	56 173 861	53 957 179
<u>Nombre de parts</u>		
En début de l'exercice	366 730	309 341
En fin de l'exercice	346 113	366 730
<u>Valeur liquidative</u>	<u>162,299</u>	<u>147,130</u>
<u>Taux de rendement</u>	<u>10,31%</u>	<u>5,54%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2024

1 – Présentation du fonds

FCP VALEURS MIXTES est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 22 septembre 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS MIXTES.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – Principes et méthodes comptables

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le fonds détient deux souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2.3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2024.

2.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.7 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.8 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.9 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat

3 – Notes sur le bilan

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés

<u>Code ISIN</u>	<u>A- Actions et droits rattachés</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0003400058	AMEN BANK	41 780	1 570 073	1 507 757	2,66%
TN66JFM5A518	AMEN BANK DA 2024-2/13	5	29	25	0,00%
TN0007300015	ARTES	15 174	123 316	122 985	0,22%
	ASSURANCE MAGHREBIA VIE				
TNDKJ8O68X14		129 469	841 494	796 234	1,41%
TN0001800457	BIAT	5 812	479 411	545 044	0,96%
TNK63RI7BF70	BIAT DA 2024- 1/7	4	47	67	0,00%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	77 197	161 922	166 205	0,29%
TN0007590011	CELLCOM	25 000	134 590	58 500	0,10%
TN0007670011	DELICE HOLDING	138 628	1 861 918	2 254 507	3,98%
TN0007620016	MPBS	228 826	1 222 584	2 836 756	5,01%
TN0007620065	MPBS DA 2020 -1/17	13	3	0	0,00%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	125 801	1 157 250	1 170 578	2,07%
TN0005700018	POULINA GROUP HOLDING	17 540	146 460	150 195	0,27%
TN0007610017	SAH LILAS	116 049	1 055 157	1 174 068	2,07%
TNG73XSR2TO7	SAH LILAS DA 2023-1/35	12	3	3	0,00%
TN0001100254	SFBT	600	7 074	6 991	0,01%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	4 529	71 762	61 988	0,11%
TN7PHUMS9GW2	SMART TUNISIE DA 2024-1/6	3	8	7	0,00%
TN0006560015	SOTUVER	43 000	524 600	545 756	0,96%
TN0006060016	STAR	24 096	3 617 122	4 289 087	7,57%
TN0007560014	SYPHAX AIRLINES	119 049	1 121 935	0	0,00%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR	63 134	680 373	583 990	1,03%
Total actions et droits rattachés			14 777 131	16 270 743	28,73%

B- Obligations et valeurs assimilées

1-Bon de trésor assimilable					
TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	2 000	1 809 000	1 973 939	3,49%
TN0008000705	BTA 11 JUIN 2025 6.5%	2 200	1 903 000	2 241 609	3,96%
Total bon de trésor assimilable			3 712 000	4 215 548	7,44%
2-Obligations de sociétés					
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	5 000	100 000	104 653	0,18%
TN0002102093	ATL 2020-1 CA TF	15 000	300 000	305 215	0,54%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL 2024-1 CA TF	22 160	2 216 000	2 300 453	4,06%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 CA TF	20 000	2 000 000	2 037 747	3,60%
TN0002102135	TLF 2020-1 CA TF	10 000	200 000	211 085	0,37%
TN0002102143	TLF SUBORDONNE 2020 -TF-	5 000	200 000	215 145	0,38%
TN000390063	UIB 2011/1 TR B	5 500	192 500	195 902	0,35%
Total obligations des sociétés			5 208 500	5 370 200	9,48%
Total obligations et valeurs assimilées			8 920 500	9 585 748	16,93%

C- Titres OPCVM

TNZ6GJEZYKP3	FCP GAT OBLIGATAIRE	500	506473	541731	0,96%
TNVG4WUSHSQ8	FCP GAT PERFORMANCE	149	1 503 528	1 683 322	2,97%
TN0007150014	SICAV ENTREPRISE	1 900	208 631	209 935	0,37%
TN0002101004	SICAV-PLUS	3 307	248 371	252 311	0,45%
TNZMAYE42WF3	STRATEGIE ACTIONS SICAV	40	96 764	98 813	0,17%
Total OPCVM			2 563 767	2 786 112	4,92%
Total			26 261	28 642	50,58%
			398	603	

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions et droits	11 265 431
Obligations	4 216 000
Titres OPCVM	605 037
	16 086 468

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Actions et droits	13 244 933		13 774 655	529 722
Obligations des sociétés	3 099 845	322 086	3 445 786	23 855
Titres OPCVM	575 936		596 619	20 683
TOTAL	16 920 714	322 086	17 817 060	574 260

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
Amen Bank au 01/02/2025/40J/8,99%	1 000 000	992 088	993 868	1,75%
Amen Bank au 31/01/2025/31J/8,99%	2 500 000	2 484 636	2 485 132	4,39%
Total AMEN BANK	3 500 000	3 476 724	3 479 000	6,14%
Banque de Tunisie au 04/02/2025/40J/9,49%	500 000	495 826	496 452	0,88%
Banque de Tunisie au 18/02/2025/50J/9,49%	500 000	494 796	495 005	0,87%
Banque de Tunisie au 03/02/2025/40J/9,49%	2 500 000	2 479 131	2 482 783	4,38%
Total BANQUE DE TUNISIE	3 500 000	3 469 753	3 474 240	6,13%
BIAT au 07/01/2025/20J/8,99%	1 500 000	1 494 036	1 498 211	2,65%
BIAT au 02/01/2025/10J/8,99%	1 000 000	998 007	999 801	1,77%
BIAT au 10/01/2025/10J/8,99%	1 000 000	998 007	998 206	1,76%
Total BIAT	3 500 000	3 490 050	3 496 218	6,17%
QNB au 24/01/2025/70J/9,99%	500 000	492 378	497 496	0,88%
QNB au 10/01/2025/10J/9,49%	500 000	498 948	499 053	0,88%
QNB au 21/01/2025/60J/9,99%	1 500 000	1 480 347	1 493 449	2,64%
QNB au 13/01/2025/60J/9,99%	1 000 000	986 898	997 380	1,76%
QNB au 25/02/2025/60J/9,99%	1 000 000	986 898	987 990	1,74%
QNB au 10/01/2025/10J/9,99%	1 000 000	997 786	998 008	1,76%
Total QNB	5 500 000	5 443 255	5 473 376	9,66%
Total certificats de dépôts	16 000 000	15 879 782	15 922 834	28,12%
<u>BTCT</u>				
BTC 52 SEMAINES 20/05/2025, 8,99%	97 000	88 979	92 792	0,16%

Total BTCT	97 000	88 979	92 792	0,16%
<u>Créances sur opérations de pensions</u>				
<u>livrées</u>				
Prise en pension 307 BTA septembre 2029, 9%, BIAT au 05/05/2025-185J-8,99%	300 394	300 394	304 970	0,54%
Prise en pension 444 BTA juillet 2032, 7,5%, BIAT au 05/05/2025-159J-8,99%	400 417	400 417	403 917	0,71%
Prise en pension 508 BTA septembre 2029, 9%, BIAT au 17/03/2025-108J-8,99%	500 983	500 983	505 111	0,89%
Prise en pension 7 366 Emprunt national 2024-T3 CB TF, 9,8%, BIAT au 11/06/2025- 188J-8,99%	750 069	750 069	755 126	1,33%
Prise en pension 7 492 Emprunt national 2024-T4 CB TF, 9,8% BIAT au 05/12/2025- 351J-8,99%	750 092	750 092	752 527	1,33%
Prise en pension 16 055 Emprunt national 2024-T2 CB TF, 9,8%, BIAT au 27/02/2025- 63J-8,99%	1 700 082	1 700 082	1 702 628	3,01%
Prise en pension 8 958 Emprunt national 2024-T2 CB TF, 9,8%, BIAT au 10/04/2025- 100J-8,99%	950 044	950 044	950 281	1,68%
Total créances sur opérations de pensions		5 352 081	5 374 560	9,49%
<u>livrées</u>				
Total placements monétaires		21 320 842	21 390 186	37,77%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Banques	6 724 564	8 445 933
Intérêts courus sur dépôts à vue et comptes à terme	10 120	14 461
Comptes à terme*	520 000	244 000
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôts à vue et comptes à terme	<2 024>	<2 892>
Achats souscriptions	<653 480>	-
Ventes titres à encaisser	-	375 070
	<u>6 599 180</u>	<u>9 076 572</u>

*Les comptes à termes se détaillent comme suit :

<u>Caractéristique</u>	<u>Montant</u>
BIAT au 12/02/2025-134J-8,99%	4 000
BIAT au 12/02/2025-127J-8,99%	12 000
BIAT au 12/02/2025-114J-8,99%	2 000
BIAT au 12/02/2025-104J-8,99%	8 000
BIAT au 12/02/2025-94J-8,99%	139 000
BIAT au 04/03/2025-121J-8,99%	247 000
BIAT au 18/03/2025-93J-8,99%	9 000
BIAT au 18/03/2025-98J-8,99%	4 000
BIAT au 21/03/2025-94J-8,99%	6 000
BIAT au 25/03/2025-93J-8,99%	87 000
BIAT au 10/04/2025-101J-8,99%	2 000
Total compte à terme	520 000

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Commissions de performance du gestionnaire à payer	365 230	37 527
Rémunérations du distributeur à payer	45 182	41 905
Rémunérations du gestionnaire à payer	14 120	13 095
Rémunérations du dépositaire à payer	4 486	4 499
	<u>429 018</u>	<u>97 026</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	18 641	18 324
Redevances CMF à payer	4 746	4 401
Retenues à la source à payer	5 703	5 648
	<u>29 090</u>	<u>28 373</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

Capital au 1er janvier 2024	51 440 916
------------------------------------	-------------------

Nombre de part	366 730
----------------	---------

Nombre de porteurs de parts	324
-----------------------------	-----

Souscriptions réalisées

Montant	3 590 751
---------	-----------

Nombre de part	25 599
----------------	--------

Nombre de porteurs de parts entrant	6
-------------------------------------	---

Rachats effectués

Montant	<6 482 680>
---------	-------------

Nombre de part	46 216
----------------	--------

Nombre de porteurs de parts sortant	54
-------------------------------------	----

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	<22 349>
--------------------------------	----------

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	2 488 883
--	-----------

Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	574 260
--	---------

Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	<141 448>
---	-----------

Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	2 516 263
---	-----------

Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	<23 772>
--	----------

Droit de sortie	5 318
-----------------	-------

Capital au 31 décembre 2024	53 946 142
------------------------------------	-------------------

Nombre de parts	346 113
-----------------	---------

Nombre de porteurs de parts	276
-----------------------------	-----

Taux de rendement

10,31%

3.7 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2024 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Résultat d'exploitation	2 294 271	2 428 737
Régularisation du résultat d'exploitation	<66 552>	87 526
	<u>2 227 719</u>	<u>2 516 263</u>

4 – Notes sur l'état de résultat

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Dividendes STAR	191 673	162 815
Dividendes SMART TUNISIE	82 789	49 980
Dividendes SAH LILAS	77 590	162 991
Dividendes FCP GAT PERFORMANCE	76 214	45 051
Dividendes DELICE HOLDING	53 700	-
Dividendes ASSURANCES MAGHREBIA VIE	49 376	32 914
Dividendes MPBS	42 389	41 036
Dividendes BIAT	39 684	80 887
Dividendes TUNINVEST-SICAR	31 567	22 964
Dividendes SOTIPAPIER	14 320	-
Dividendes POULINA GROUPG HOLDING	13 154	-
Dividendes STRATEGIE ACTIONS SICAV	514	-
Dividendes ONE TECH HOLDING	-	4 839
Dividendes CITY CARS	-	293
	<u>672 970</u>	<u>603 770</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Revenus des obligations	342 647	328 399
Revenus des BTA	230 229	229 601
	<u>572 876</u>	<u>558 000</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Intérêts sur pension livrée	1 355 281	1 296 582
Intérêts sur certificat de dépôt	735 009	619 808
Intérêts sur dépôt à vue et compte à terme	100 002	115 543
Intérêts sur BTC	3 814	-
	<u>2 194 106</u>	<u>2 031 933</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunérations du distributeur	512 225	473 528
Commissions de surperformance	365 230	37 527
Rémunérations du gestionnaire	160 070	147 977
Rémunérations du dépositaire	17 850	17 850
	<u>1 055 375</u>	<u>676 882</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevances CMF	53 787	49 736
Honoraires du commissaire aux comptes	18 641	18 324
Autres frais	17 878	20 024
	<u>90 306</u>	<u>88 084</u>

5 – Autres informations

5-1 Données par part et ratios de gestion de placement :

Données par part	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des placements	9,939	8,709	7,721	7,347	6,814
Intérêts des mises en pensions	-	-	<0,019>	-	-
Charges de gestion des placements	<3,049>	<1,846>	<2,016>	<1,770>	<1,460>
Revenus nets des placements	6,890	6,863	5,686	5,577	5,354
Autres charges	<0,261>	<0,240>	<0,228>	<0,188>	<0,148>
Résultat d'exploitation (1)	6,629	6,623	5,459	5,389	5,207
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,193>	0,239	<0,237>	<0,388>	0,591
Sommes capitalisables de l'exercice	6,436	6,861	5,221	5,000	5,798
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	7,191	<0,711>	<0,930>	0,232	1,364
Frais de négociation de titre	<0,065>	<0,039>	<0,061>	<0,054>	<0,036>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1,659	1,437	3,907	0,833	<0,715>
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	8,785	0,686	2,915	1,011	0,613
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	15,414	7,310	8,374	6,400	5,820
Droit de sortie	0,015	0,018	0,000	0,007	0,022
Résultat non capitalisable de l'exercice	8,800	0,704	2,915	1,018	0,635
Régularisation de plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	<0,068>	0,163	<0,055>	<0,016>	0,029
Sommes non capitalisables de l'exercice	8,732	0,867	2,860	1,002	0,664
Valeur liquidative	162,299	147,130	139,402	131,321	125,319

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,96%	1,36%	1,44%	1,29%	1,34%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,18%	0,16%	0,14%	0,14%
Résultat capitalisable / actif net moyen	4,26%	4,89%	3,89%	3,67%	4,79%
Actif net moyen	53 794 666	49 677 796	43 413 734	45 978 969	40 425 288

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la société FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT; celle-ci est chargée de la gestion administrative et comptable de la société. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions et valeurs assimilées et obligations ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance s'élevant à 10% HT de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 5% par an. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

La distribution la société FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,80% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire de FCP VALEURS MIXTES elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- Contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrants et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant ;

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.